

PUBLIC :

Toute personne qui doit réaliser des mesurages d'exposition sonore, notamment les médecins du travail, infirmiers, ingénieurs et animateurs sécurité ainsi que les organismes de contrôle extérieurs et les bureaux d'études indépendants

EFFECTIF :

6 à 10 personnes

PRIX :

[NOUS CONSULTER](#)

DUREE ET LIEUX :

21 heures soit 3 jours
PARIS / TOULOUSE
Dates : à déterminer

MODALITÉS PEDAGOGIQUE

Diaporama avec exposés
Illustrations à partir de cas concrets et de retour d'expérience

MOYENS PEDAGOGIQUES

Remise des documents papier

MODALITÉS INTERVENTION

En présentiel avec un ordinateur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalité d'évaluation des acquis par questionnaires à la fin de la session de formation

MODALITÉS DE SUIVI

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

Siège social

163 rue du Colombier
31670 LABEGE
Tél : +33(0)5 62 24 36 76
SIRET 450 059 001 000 21

LOGICIEL : DIAG.LEXD®

OBJECTIFS:

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- **Maîtriser les outils et les méthodes,**
- **Evaluer l'exposition sonore quotidienne des personnes soumises à des expositions variables à partir de calculs ou de mesures,**
- **Maîtriser le logiciel DIAG.Lexd®.**

PRE-REQUIS :

Pas de pré-requis

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

1. Points sur les exigences réglementaires et normatives

• Directive Européenne 2003/10/CE et particularités de sa transposition dans le code du travail français :

- valeurs haute et basse déclenchant l'action,
- valeur limite d'exposition,
- prise en compte de l'incertitude des mesurages et de l'atténuation des protections individuelles,
- ...

• Méthodes de mesurage de l'exposition sonore :

- la norme NF S 31-084 (octobre 2002),
- l'analyse du travail théorique, préalable au mesurage,
- définition des GEHBruit,
- définition des périodes représentatives,
- les mesures initiales avec suivi de l'opérateur et analyse de l'activité réelle,
- le repérage des éléments déterminants,
- analyses statistiques des résultats,
- exercice pratique de calcul d'incertitudes liées aux mesures,
- validation ou correction du plan de mesurage.

2. Points sur les exigences réglementaires et normatives (poursuite)

• Méthode de calcul de l'atténuation des protections individuelles :

- la norme NFEN ISO 4869-2 (Aout 1995),
- valeur de protection estimée (APV fx),
- méthode par bandes d'octaves,
- méthode HML,
- méthode SNR,
- prise en compte de la durée effective de port,
- prise en compte des conditions effective de port,
- exercice pratique de calcul de l'atténuation d'une protection individuelle.

3. Points sur les exigences réglementaires et normatives (poursuite)

- fonctionnalités et interface,
- exemples de traitement des données,
- diagnostic de validité des mesurages et jugement professionnel.